



# DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

## Année universitaire 2018-2019

### Crous Aix-Marseille Avignon

#### Instructions à lire attentivement : (Document et adresse à conserver)

Vous venez de recevoir votre Dossier Social Etudiant 2018-2019. Vous devez imprimer ce dossier (deux pages) et vérifier les données inscrites sur ce document, qui correspondent à celles que vous avez saisies sur internet. Les modifications éventuelles doivent être effectuées directement sur le dossier. Vous devez impérativement SIGNER ce dossier à l'emplacement indiqué.

Ce dossier, accompagné des pièces justificatives suivantes doit être envoyé **sous HUIT JOURS** à l'adresse indiquée

1. Fiche de situation familiale complétée et signée : compléter les noms des deux parents même s'ils sont célibataires et, en cas de séparation, cocher systématiquement s'il existe ou non un jugement de divorce
2. Avis fiscal complet (voir précisions ci-dessous) \*
3. Justificatifs de scolarité 2017-2018 (vous et vos frères et sœurs le cas échéant)
4. **RIB/IBAN : Compte bancaire à votre nom (pas de compte d'épargne livret A, ni Livret jeune). Uniquement sont autorisés les RIB des comptes courants**
5. Si vous n'avez pas payé en ligne, un chèque de 5€ (à l'ordre de l'agent comptable du Crous d'Aix-Marseille Avignon)

**\*IMPORTANT : L'avis fiscal (un ou plusieurs) à joindre est « l'avis d'impôt 2017 » (sur les revenus de l'année 2016) de vos parents. Merci de joindre les 4 pages intégralement et correctement photocopiées.**

- ✓ Parents mariés ou pacsés : un seul avis commun
- ✓ Parents non mariés : avis des deux parents
- ✓ Parents séparés (sans jugement) : avis des deux parents
- ✓ Parents divorcés (avec jugement) : l'avis du parent qui a votre garde selon le jugement de divorce
- ✓ Parent Isolé vous portant à charge : l'avis du parent qui vous porte à charge (sur lequel vous figurez) **en l'absence de jugement de divorce**
- ✓ Si vous avez votre propre avis fiscal, le joindre en plus de celui des parents.

Adresse d'envoi du dossier et de toute pièce complémentaire :

**CENTRE DE NUMERISATION DU CROUS D'AIX-MARSEILLE AVIGNON**  
**TSA 94008**  
**59901 LILLE CEDEX 9**

**Attention :** pour permettre un traitement rapide de votre demande, il vous est demandé d'envoyer vos pièces, sans les plier, dans une enveloppe de format C4 (22,9 X 32,4cm). **Ne pas agraffer ni joindre de trombone dans cet envoi. Ne pas envoyer de courriers en recommandé.**

➔ Pour tout envoi de courrier ou pièce complémentaire tout au long de l'année vous devrez impérativement respecter l'adresse indiquée et mentionner de façon lisible  votre identifiant INE. En cas d'absence de cet identifiant, votre courrier ne pourra pas être identifié et donc traité. Si vous avez reçu une notification du CROUS réclamant des pièces complémentaires, joignez la notification à votre envoi.

➔ Il est inutile de renvoyer la notice académique, et le verso de l'avis fiscal relatif à la notice explicative des Services Fiscaux.

**GAGNEZ DU TEMPS ! N'ENVOYEZ JAMAIS DE DOSSIER INCOMPLET, il sera mis de côté et traité avec du retard.** Si vous avez un doute ou une question sur la nature d'une pièce demandée, contactez le CROUS avant tout envoi postal. Posez votre question écrite via le site Internet, rubrique contact, vous aurez la réponse sous 48 heures !

## **RAPPEL : OBLIGATION D'ASSIDUITE / BOURSE**

**L'attention des étudiants est attirée sur le fait que le manquement à l'obligation d'assiduité et l'absence aux examens entraîneront systématiquement la suspension du versement de la bourse, ainsi que le remboursement des sommes déjà versées.**

## **Informations et conseils pour la demande de logement : OUVERTURE DES DEMANDES EN LIGNE LE 19 FEVRIER 2018 Y COMPRIS POUR LES DEMANDES DE READMISSION**

Conseils pratiques pour la demande de logement :

- ✓ Pour celles et ceux ayant saisi leur demande de bourse avant le 19 février, renvoyez dès à présent votre dossier de demande de bourse.
- ✓ Pour optimiser vos chances de participer au « tour d'affectation » de juin sur critères sociaux, il est impératif d'envoyer le dossier le plus tôt possible et en tout état de cause avant le 15 mai pour une 1<sup>ère</sup> demande.
- ✓ Dans le cas d'une réadmission vous pouvez bénéficier d'une affectation prioritaire sous réserve d'avoir retourné le dossier avant le 30 avril.
- ✓ Consultez le site Internet avant de faire vos vœux. Les différentes formules et prix sont indiqués en détail. Si vous faites des vœux sur Marseille, vérifiez la proximité de la résidence par rapport au lieu d'études, la ville est très étendue.
- ✓ Ne limitez pas vos vœux à un seul choix, ne vous limitez pas à un seul type de logement.
- ✓ Si vous êtes en situation de handicap, remplissez la fiche handicap téléchargeable sur le site Internet du Crous (rubrique Logement, onglet handicap)

Quand aurais-je une réponse concernant le logement ? :

- 1) Dans le cas d'une 1<sup>ère</sup> demande : vous serez informé(e) la deuxième quinzaine de juin du résultat du « tour d'affectation » national ;
- 2) Dans le cas d'une réadmission, votre demande de logement est traitée en priorité (entre fin février et fin mai) sous réserve d'avoir retourné le dossier avant le 30 avril : Attention, en cas de demande de réadmission hors délai, vous pouvez perdre le bénéfice du logement. Vous passerez au Tour d'affectation national sans priorité ;
- 3) Si votre demande reste en attente en juillet ou si vous avez fait une demande de dossier social étudiant tardive, ne perdez pas de temps, inscrivez-vous sur la liste d'attente à compter de début juillet. Des affectations se font régulièrement en juillet, et à la rentrée à la suite de désistements.